



Panne de chaudière

Par Laner123

Bonsoir, ma belle mère de 86 ans a fait appel à son chauffagiste (avec qui elle a un contrat de maintenance) pour la panne de sa chaudière. Il a fait une recherche de panne, a changé quelques pièces sans régler le problème puis après 3 semaines lui a dit qu'il fallait changer la chaudière et lui facture 600 ? de recherche de panne. Peut on contester cette facturation ?

Merci pour votre aide et meilleures salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut relire précisément le contrat d'entretien et savoir ce qu'il couvre.

Elle peut aussi négocier que la facture sera déduite de l'installation de la nouvelle chaudière.

Et s'il refuse, elle prendra un autre chauffagiste.

A titre personnel j'ai de gros doutes sur l'intérêt de ce type de contrats ... à part verrouiller la clientèle.